



Covid 19 : L'Agence Urbaine de Rabat-Salé adopte le mode visio-commissions pour la gestion des autorisations de construire et de lotir.

Dans le cadre des mesures de précaution et de prévention visant à limiter la propagation du Coronavirus (Covid 19) et afin d'assurer la continuité du service public, L'Agence Urbaine de Rabat-Salé adopte le mode visio-commissions pour la gestion des autorisations de construire et de lotir.

Cette plateforme que cette Agence Urbaine a mis à la disposition de ses partenaires depuis le 19 mars dernier, permet non seulement la tenue à distance des réunions ; mais elle offre, aussi, la visualisation à temps réel toutes les pièces des dossiers scannés, la saisie des remarques et l'établissement des procès-verbaux par tous les membres de la commission réunie.

Il convient, de même, de souligner que l'Agence Urbaine continue à assurer l'affichage des avis sur son site Web et l'envoi de SMS pour notification desdits avis.

Par ailleurs, et s'inscrivant dans le même objectif, l'Agence Urbaine de Rabat – Salé porte à la connaissance des partenaires, des professionnels et des citoyens que l'ensemble des prestations fournies par celle-ci sont désormais et exclusivement assurées via son site web : aurs.org.ma, en l'occurrence :

- La demande, le paiement et l'octroi de la note de renseignement urbanistique ;
- Le paiement des prestations dues à cette Agence Urbaine ;
- La pré-instruction des autorisations de construire et de lotir ;
- La demande et paiement de tirage plans ;
- Le dépôt et le traitement des requêtes et des réclamations ;

30 mars 2020